

◆ Conclusion

La méthode de sélection communautaire des indigents se heurte à des réalités liées aux contextes. Il convient, pour un passage à plus grande échelle, que le processus utilisé soit soutenu et coordonné en tenant compte de chaque communauté.

Recommandations pour l'action

- ◆ Utiliser un processus communautaire dynamique et adaptatif de sélection des indigents qui tienne compte des réalités socio culturelles des communautés.
- ◆ Couvrir les soixante deux districts sanitaires restants pour rendre disponible une base de données d'indigents plus exhaustive afin d'améliorer leur accès aux soins de santé.

◆ Sources consultées

Marie-Claude Tremblay and André-Anne Parent (2014) Reflexivity in PHIR: Let's have a reflexive talk! Canadian Journal of Public Health, 105.

SERSAP (2014). Guide méthodologique du processus de sélection.

SERSAP (2014). Rapport de la mise en œuvre du processus communautaire de sélection des indigents au Burkina Faso.

◆ Contact

emmanuel.bonnet@ird.fr

Soutenu par la



La sélection communautaire des indigents doit nécessairement s'adapter selon les contextes

Souleymane Sidibe, Emmanuel Bonnet, Christian Dagenais, Valéry Ridde

Le ministère de la santé du Burkina Faso avec l'appui de la Banque mondiale a procédé à une sélection communautaire des indigents en 2014-2015 dans huit districts sanitaires. Une analyse du processus de sélection montre des adaptations très importantes selon les contextes. Une approche de sélection dynamique et adaptative est nécessaire pour un passage à plus grande échelle afin de se diriger vers la couverture universelle en santé.

◆ Faits saillants

La proportion d'indigents sélectionnés est très variable selon les districts

(de **2%** à **17%** des habitants)

Certaines communautés villageoises ont refusé de procéder à la sélection des indigents

Le profil des membres des cellules chargées de la sélection est différente dans tous les villages et dans tous les districts

L'outil informatique utilisé pour l'enregistrement des indigents n'a pas toujours fonctionné

◆ Introduction

Au Burkina Faso, les autorités cherchent les meilleures stratégies pour favoriser l'accès aux soins des indigents. Dans le cadre de l'intervention du Financement basé sur les résultats, le gouvernement, avec l'appui de la Banque Mondiale a décidé, en 2014, de réaliser une sélection des indigents afin d'améliorer leur accès aux soins de santé. Cette sélection a été faite par les communautés dans les villages. La population concernée est estimée à deux millions de personnes. La sélection avait un objectif de 15 à 20% d'indigents afin de leur donner droit à une carte d'accès gratuits aux services de santé. Près de 110 000 indigents ont été sélectionnés, soit environ 7 % de la population des districts. Cette note analyse le processus utilisé afin de soutenir son passage à l'échelle dans le contexte du régime de l'assurance maladie universelle et de la politique de protection sociale.

Note n°4 - La sélection communautaire des indigents doit nécessairement s'adapter selon les contextes

◆ Approche

Une analyse du processus de sélection des indigents par les communautés a été réalisée suivant une approche réflexive approfondie menée par l'équipe de chercheurs. Elle explore l'expérience des acteurs impliqués dans la sélection pour améliorer la méthode de sélection communautaire des personnes indigentes (Tremblay et Parent, 2014).

◆ Résultats

Le processus de sélection des indigents s'est déroulé en sept étapes.

1. La sélection communautaire des indigents

Mise en place de trois structures de coordination :

- ◆ l'équipe nationale de mise en œuvre (ENMEO) assistée par quatre assistants techniques régionaux,
- ◆ une équipe locale de mise en œuvre (ELMEO),
- ◆ un comité de suivi de la sélection (CSS).

Niveau d'intervention	Structures mises en place	Nombre	Rôles
National	ENMEO (4 membres)	01	Planifier, superviser et gérer l'ensemble de l'activité avec l'aide des assistants techniques et des gestionnaires des données, Coordonner la communication avec les autorités et les partenaires, techniques et financiers.
District sanitaire	ELMEO (5 à 7 membres)	08	Assurer la mise en œuvre de l'intervention au niveau du district sanitaire.
CSPS	CSS (5 membres)	198	Suivre la sélection des indigents dans les villages/localités.

2. Mise en place de deux structures d'exécution

- ◆ la cellule de sélection des indigents (CSI),
- ◆ le groupe de validation locale (GVL).
- ◆ environ 25% des structures n'ont pas respecté les critères de profil des membres.

Niveau d'intervention	Structures mises en place	Nombre	Rôles
Village secteur	CSI (7 membres, au moins 2 femmes)	1 172	Assurer la sélection des indigents au niveau des villages et des secteurs/quartiers
	GVL (6 membres)		Valider les listes des indigents au niveau de chaque localité

3. Information des parties prenantes lors de rencontres présidées par une autorité administrative dans chaque district sanitaire.
4. Formation des membres des structures mises en place de façon successive à travers des sessions par sites.
5. Établissement de listes provisoires d'indigents par les membres de la cellule de sélection sur la base d'une définition de l'indigent.
6. Validation des listes provisoires d'indigents par les membres du groupe de validation ou par une assemblée générale.
7. Enregistrement des indigents sélectionnés à l'aide d'outil informatique suivant leur identité et adresse.

Lors du processus de sélection des indigents par les communautés, de nombreuses adaptations qui ont facilité cette sélection ont été effectuées localement. Elles portent notamment sur :

- ◆ La prise en compte des activités telles que les campagnes (vaccination, traitement de masse) et les sessions de conseils municipaux des parties prenantes en vue de faciliter leur engagement et accompagnement.
- ◆ L'appui systématique aux différentes structures mises en place à travers des supervision de proximité.
- ◆ La prise en compte de la diversité locale dans le choix des membres des structures d'exécution de la sélection en acceptant les propositions des communautés qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité, puis en adoptant une validation des listes provisoire en Assemblée générale.
- ◆ La neutralité des leaders communautaires vis-à-vis du choix des indigents par les membres des structures d'exécution.
- ◆ L'uniformisation de la formation des acteurs dans tous les districts concernés par l'usage de contenu type avec des exercices basés sur des cas pratiques et appuyée par des superviseurs.
- ◆ La garantie de la confidentialité de la sélection par la non diffusion des noms des personnes sélectionnées et en informant individuellement les indigents pour minimiser leur stigmatisation.
- ◆ La représentativité de l'assemblée générale par le choix de représentants clés du village dans le principe de validation des listes d'indigents.
- ◆ L'adaptation de l'utilisation de l'outil informatique en assurant la collecte des données hors connexion internet puis à l'envoi ultérieur sur un serveur des données concernant l'enregistrement des indigents.

